

## PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

**Demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations de sciage et de traitement du bois, implantées sur le territoire de la commune de Mende, par la SARL Meyrueix et fils**

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2018 – 249 - 0002 du 6 septembre 2018 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par la SARL MEYRUEIX et fils, dont le siège social est 11 rue Emile Zola - 48000 Mende, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera du **lundi 8 octobre 2018 au mercredi 7 novembre 2018 inclus, soit pendant 31 jours**, à la mairie de Mende.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'information sur l'absence d'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Mende, Barjac, Balsièges, le Chastel Nouvel et Servières, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse: [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) à la rubrique « Publication/enquêtes publiques/enquêtes publiques environnementales ».

Le dossier est aussi consultable depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, Faubourg Montbel 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de M. Vincent Meyrueix, SARL Meyrueix et fils, 11 rue Emile Zola - 48000 Mende. Tel. : 04-66-65-35-97.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Mme Lucette VIALA, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, en retraite, demeurant Le Bourg – 48700 Estables, désignée par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie de Mende les :

- **lundi 8 octobre 2018, de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 26 octobre 2018, de 14h00 à 17h00,**
- **mercredi 7 novembre 2018, de 14h00 à 17h00.**

.../...

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Mende, à l'attention de Mme Lucette VIALA, commissaire enquêteur – enquête publique « installation de sciage SARL Meyrueix et fils » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Mende aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- en les adressant par voie électronique à l'adresse internet suivante : ***epscierie-meyrueix@laposte.net*** . Ces derniers seront insérés sur le site internet des services de l'État.

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consulté pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'État : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) .

Au terme de la procédure, la préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter soit par une décision d'autorisation, soit par une décision de refus ou encore par une décision d'autorisation avec prescriptions.

Pour la préfète, et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Thierry OLIVIER